

CAP DU 18 MAI 2009

LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE CONTROLEUR

La CAP a décidé de classer 27 agents :

1) CHRISTINE FUENTES	NICE LA PLAINE
2) JOSEPHINE GOJON	TG RPDA
3) CLAUDINE MANVILLE	TG LIAISON REM.
4) REGINE PALLAGES	SIP MENTON
5) CATHERINE PATTI	TG DI
6) FRANCETTE OUDARD	RF GRASSE
7) BERNADETTE MAUNIER	TG DI
8) FRANCOISE MONNIER	CAGNES SUR MER
9) CHRISTINE BOSSA	TG DI
10) SYLVIE CUPERLY	VENCE
11) SYLVIE GENEST	TG SRH
12) PATRICIA DODE	ST LAURENT DU VAR
13) ALAIN CANE	TG SLR
14) THERESE NIMMEGERS	PAIERIE DEP.
15) BRUNO MINARD	TG REC
16) NATHALIE BEAUCHAMP	NICE PORT ROSSINI
17) JOCELYNE MARINONI	TG CDC
18) MARTINE AYRAUT	CONTES
19) VIRGINIE ROMAND	TG CRP
20) BRUNO COPIN	TG COMPTABILITE

21) EMILIA MOLETTA	VALLAURIS
22) BRIGITTE GRASSIES	CANNES MUNICIPALE
23) ANNIE ALDON	GRASSE LA PAOUTE
24) CHANTAL VACHERON	ERD
25) NADINE COMMENGRE	NICE HLM
26) M.C ERHARD	MOUGINS
27) SYLVAIN BIETTE	TG SRLT

Les 3 classés mais non promus de l'an dernier sont repris en tête de liste.

Le ratio pour cette année est de 20.13

Le syndicat a noté avec satisfaction l'augmentation du nombre de possibilités par rapport aux années précédentes(10 en 2006, 16 en 2007 et 15 en 2008). Cette augmentation est liée au plan de qualification abondé dans le cadre de la fusion DGI/DGCP.

A cette occasion, la direction générale a rappelé certaines règles, notamment en ce qui concerne les agents les plus âgés.

« Les CAP Locales porteront une attention particulière aux agents de 58 ans et plus et ne devront surtout pas les écarter au motif de l'âge ».

Bilan : sur les 27 de la liste, un seul agent d'au moins 58 ans et.....

Pied de nez aux recommandations nationales...un agent de « seulement » 38 ans inscrit dès cette année. Sans contester la valeur de ce dossier, combien d'agents depuis plusieurs années se sont vus refuser l'inscription au motif de leur jeune âge et du fait qu'ils avaient « largement le temps de passer » (dixit l'administration locale). Les plus jeunes de ces agents auront leur promotion aux alentours de 43/44ans, ce qui semble beaucoup plus raisonnable.

La présidente nous a fait part également de sa volonté de promouvoir 3 agents de la même structure (le DI en l'occurrence) au prétexte qu'ils n'avaient pas assez de travail et qu'ils seraient plus « utiles » dans le réseau administratif.

Beaucoup de collègues auraient aimé avoir cette chance après la restructuration de leur poste ou service et de leur mobilité forcée.

Si la Direction Générale veut fermer certaines structures informatiques, qu'elle assume pleinement cette responsabilité, notamment en matière de requalification et de garantie de rémunérations.

En attendant, ces promotions sont prises sur le quota départemental et certains dossiers évoqués en séance et jugés excellents, même par l'administration, n'ont pu être inscrits cette année.

De plus, il serait naïf, de notre part, de croire que ces emplois, qui ne manqueront pas d'être supprimés dans la sphère informatique, seront réimplantés dans le réseau administratif. L'effet positif annoncé par la direction locale pour justifier cette démarche n'aura qu'un effet éphémère pour les effectifs du département.

Pour toutes ces raisons, la délégation FO a voté contre la liste proposée cette année.

Les élus FO : Danielle Jelmoni, Anne-Marie Lespagnol, Renée Voena
Philippe Cinq, Pascal Dumas